

Équipe : **VGA ST-MAUR** Bonnets **B**
 TEMPS MORT / PERIODE 1 2 3 4

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS
ENTRAÎNEUR					
ENTRAÎNEUR ADJOINT					
SUPPLÉANT					

RÉSULTAT **B 8**
 FINAL : **N 0**

Code	Période	Code	Période	Code	Période

RÉSULTAT	B	N
1ère PÉRIODE	0	0
2e PÉRIODE	0	0
3e PÉRIODE	0	0
4e PÉRIODE	0	0
PÉNALTY		

Équipe : **AS CORBEIL-ESSONNE** Bonnets **N**
 TEMPS MORT / PERIODE 1 2 3 4

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS
ENTRAÎNEUR					
ENTRAÎNEUR ADJOINT					
SUPPLÉANT					

Code	Période	Code	Période	Code	Période

Codes : E = Exclusion / B = But / P = Pénalty
 EDA = Exclusion déf. avec rempl.
 EDAP = Exclusion déf. avec rempl. après 4min.
 A = Accident / R = Réclamation / TM = Temps Mort
 CJ(E) = Carton Jaune (Equipe) /CR = Carton Rouge

COMPÉTITION : U13 Excellence 2
 LIEU : Saint-Maur
 DATE : 14/10/2018 HEURE : 13h00

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION
RAPPORT DE MATCH - WATER-POLO

SECRÉTAIRE : IUF N° :
 SECRÉTAIRE : IUF N° :
 JUGE DE BUT : IUF N° :

CHRONO : IUF N° :
 30' : IUF N° :
 JUGE DE BUT : IUF N° :

TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE

	NOMS - PRÉNOMS	IUF	SIGNATURE
DÉLÉGUÉ BLANC			
DÉLÉGUÉ NOIR			
ARBITRE			
ARBITRE			
DÉLÉGUÉ F.F.N.			

SIGNATURES DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS (concernant les sanctions)

NOTE : L'arbitre est tenu d'informer oralement que le fait de contresigner la feuille de match ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée mais indique seulement que le délégué connaît l'existence de la sanction.